

Réunion du Conseil d'administration du jeudi 12 octobre 2017

Relevé de décisions

ADMINISTRATEURS PRESENTS

Membres de droit :

Madame Nathalie Ethuin

Personnalités extérieures :

Monsieur Louis Dreyfus
Monsieur Gérald Darmanin
Madame Agathe Doublet
Monsieur Alexandre Lallet

Professeurs des universités :

Monsieur Michel Lascombe
Monsieur Pierre Mathiot
Monsieur Patrick Mardellat

Autres personnels d'enseignement :

Monsieur François Benchendikh
Madame Anne Bazin
Monsieur Cédric Passard
Madame Cécile Leconte

Personnels Biats :

Monsieur Jean-François Baton

Etudiant-e-s :

Madame France Quantin
Monsieur Robin Magisson
Monsieur Yannis Makoudi
Monsieur Aymeric Jaillais
Madame Eléha Peronne
Madame Faustine Bourgoïn
Madame Juliette Preux

Assistent également à la séance à titre consultatif et invités permanents :

Monsieur le recteur de l'académie de Lille, représenté par monsieur Eric Billot
Monsieur Benoît Lengaigne, directeur
Madame Chantal Figueredo, directrice générale des services
Madame Emmanuelle Calandre, directrice de cabinet
Madame Blandine Lenoir, responsable des affaires financières et techniques
Madame Anne-Claire Beurthey, directrice du développement

ADMINISTRATEURS REPRESENTES

Membres de droit :

Monsieur Patrick Gérard, *procuration à Louis Dreyfus*
Madame Brigitte Mangeol, *procuration à Michel Lascombe*

Personnalités extérieures :

Monsieur Patrick Kanner, *procuration à Agathe Doublet*
Madame Audrey Linkenheld, *procuration à Pierre Mathiot*

Professeurs des universités :

Monsieur Philippe Darriulat, *procuration à Pierre Mathiot*
Monsieur Aymeric Potteau, *procuration à Michel Lascombe*

Autres personnels d'enseignement :

Madame Elise Julien, *procuration à Cédric Passard*

Etudiant-e-s :

Monsieur Maxime Barbier, *procuration à France Quantin*
Monsieur Théo Mannechez, *procuration à Robin Magisson*

La séance est ouverte à 17h10 sous la présidence de monsieur Louis Dreyfus.

I. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 22 juin 2017

Le président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal (PV) du Conseil d'administration du 22 juin 2017 avant de le soumettre au vote. La directrice générale des services indique que la proposition de modification d'un membre du Conseil a été prise en compte et que le document présenté en tient compte.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II. Stratégie de Sciences Po Lille 2017/2020 : statut, autonomie, coopérations

Le président invite le directeur à présenter la stratégie de l'école pour 2017/2020 qui a fait l'objet de rencontres et discussions avec les enseignant.e.s, les personnels et les élu.e.s étudiant.e.s. A cet effet, 6 réunions de deux heures ont été organisées par le directeur.

Après de longs échanges, le président invite les membres du Conseil à se prononcer sur les 4 propositions ci-dessous :

- Sciences Po Lille demande la cotutelle du Ceraps
- Sciences Po Lille s'engage à renforcer ses relations avec l'ESJ. Le président précise que la convention actuelle s'arrête en 2018.
- Sciences Po Lille demande l'ouverture de la procédure permettant de bénéficier des « responsabilités et compétences élargies » (RCE).
- Le Conseil donne mandat au directeur de Sciences Po Lille pour revoir la convention d'association avec Lille2 en respectant le principe suivant : « L'association avec l'Université de Lille doit se comprendre dans les mêmes termes que l'association avec l'Université Lille2 Droit et Santé ».

Les quatre propositions sont successivement adoptées à l'unanimité pour la première, à la majorité pour les trois suivantes.

Le projet de statuts de la fondation partenariale I-SITE ULNE est présenté par Pierre Mathiot. Les écoles seront représentées par deux voix. L'abondement global est de 150 000 €. Sciences Po Lille participera à la fondation pour un montant de 5750 €.

La participation financière à la fondation reçoit un avis favorable à la majorité.

Le président Dreyfus laisse la place à Michel Lascombe, doyen d'âge, pour présider la suite du Conseil.

III. Etudes et scolarité

Maquettes du cycle préparatoire à l'ENA et Agrégation de sciences économiques et sociales 2017/2018
Règlement des examens

Les maquettes ont été votées au CA du 22 juin sauf celles relatives au cycle préparatoire à l'ENA et à l'agrégation de sciences économiques et sociales 2017/2018.

Ces maquettes sont adoptées à la majorité.

Le directeur des études indique que le règlement des examens 2017/2018 ne comporte pas de modifications importantes. Il s'agit simplement d'un ajout consistant à protéger les étudiant.e.s lors d'une absence à un examen (cf. mention en gras en fin de paragraphe du 1) ASSIDUITE).

Le règlement des examens 2017/2018 est adopté à la majorité.

IV. Ressources humaines

Campagne d'emplois 2018 : transformations de postes

Le directeur indique que les propositions de transformation de postes d'enseignant.e.s et d'administratif.ive.s ont été présentées et validées dans les instances ci-dessous mentionnées :

- Conseil scientifique
- Conseil d'administration restreint aux enseignant.e.s
- Comité technique

Enseignant.e.s

La transformation consiste à rendre un poste de PRAG et un poste de PRCE pour créer deux postes de MCF.

Administratif.ive.s

La transformation d'un poste d'ingénieur de recherche et d'un poste de conservateur pour créer un poste d'assistant ingénieur, un poste de technicien de recherche et formation et un poste de magasinier de bibliothèque.

Ces propositions sont adoptées à la majorité.

IV. Développement

Maquette CFI

Programmes de formation continue : HER - PUMAS - CEC

Programmes de formation continue : HER - PUMAS - CEC

La maquette de formation en alternance « Commerce et Finance Internationale » (CFI) est adoptée à la majorité.

Le président rappelle que la formation continue est l'une des missions du service public de l'enseignement supérieur avant de mettre les maquettes de formation continue présentées au vote :

- Pour Un Management Actif du Dialogue Social (PUMAS) dont le tarif s'élève à 4 500 €.
- Hautes Etudes Régionales (HER) dont le tarif s'élève à 4 500 €.
- Cycle des Etudes Culturelles (CEC) dont le tarif s'élève à 3 750 €.

Les maquettes et leur tarif sont adoptés à la majorité.

V. Questions diverses

Calendrier des élections étudiantes

La date des élections est fixée au 30 novembre 2017.

Ce point d'information sera détaillé dans le PV de la séance, pas de délibération.

Rôle et fonctionnement de la commission scientifique

Il est décidé en accord avec le membre du Conseil ayant demandé l'inscription de ce point à l'ordre du jour que cette question soit traitée dans le cadre du Comité pédagogique.

Le président lève la séance à 19h38.